



Compatibilité statut professionnel/fonction dans bureau

Par **Largo765**, le **21/08/2017** à **16:23**

Bonjour,
voici ma question un militaire, un gendarme peuvent ils avoir une fonction dans le bureau d'une association Loi 1901 ?

Par **morobar**, le **22/08/2017** à **18:38**

Bonjour,
Le droit d'association est reconnu au militaire, hors association de type syndicale.
Il n'y a donc pas d'incompatibilité à exercer une fonction au sein d'une association.